

# Pourquoi voter ?

**D**ans cette dernière ligne droite de la campagne pour les élections professionnelles aux chambres d'agriculture, il nous apparaît primordial d'affirmer l'importance du vote de chacune et de chacun : voter, c'est faire le choix de l'orientation des politiques agricoles de demain !

Il faut choisir entre une agriculture industrielle et une agriculture paysanne, l'une et l'autre ne pouvant cohabiter puisque l'une accapare quand l'autre répartit, puisque l'une concentre quand l'autre partage, puisque l'une est division et individualisme quand l'autre est solidaire et collective ! Puisque l'une est prédatrice de l'autre, en fait...

Voter pour la Confédération paysanne :

- c'est s'opposer au système en place, mais c'est surtout proposer une approche moderne du développement où l'Humain se retrouve au cœur de nos systèmes, de nos pratiques, de nos territoires ;
- c'est adhérer à un projet agricole et alimentaire redonnant sens à notre travail et fierté à celles et ceux qui produisent ;
- c'est affirmer que nous pouvons produire autrement pour vivre mieux sur nos fermes, dans nos villages, et recréer ce lien distendu au fil du temps entre acteurs du territoire ;
- c'est lutter ensemble pour donner la chance à d'autres paysannes et paysans d'évoluer vers l'agriculture paysanne ;

- c'est enfoncer des coins dans la logique ultralibérale productiviste et industrielle qui broie petit à petit les paysan.nes, nie notre existence et piétine nos savoir-faire.

- c'est élargir ces espaces pour installer plutôt que concentrer, pour répartir le foncier, pour expérimenter l'abattage mobile, pour former à l'autonomie et aux pratiques paysannes innovantes et pour donner les clés de la transition aux paysan.nes.

- c'est déjà lutter, revendiquer et affirmer qu'une autre agriculture est possible, qu'elle existe déjà sur nos fermes

et qu'elle prend de l'ampleur malgré les obstacles ou les freins ;

- c'est concentrer nos forces afin d'obtenir encore plus de

victoires pour la reconnaissance de nos droits à être paysan.nes et à en vivre ;

- c'est donner de l'espoir pour demain, pour que davantage de paysannes et de

paysans puissent PRODUIRE POUR VIVRE !

Prenez maintenant le temps de lire ce dossier avec attention, accordez-y de l'importance : le vote n'est pas un geste anodin ! Ensuite votez et faites voter ! Par votre voix ou celles de vos voisines et voisins, vous orienterez le modèle agricole. Soyez ambitieux pour vous, pour nos territoires, pour notre alimentation, pour l'emploi, pour nous toutes et tous et pour demain...

**JE VOTE « CONFÉDÉRATION PAYSANNE » !**

**Nicolas Girod,**

paysan dans le Jura, secrétaire national de la Confédération paysanne

**VOTER PERMETTRA  
D'ORIENTER LES POLITIQUES  
AGRICOLES DE DEMAIN**



### Des idées fortes

# La Conf' ne lâchera pas sur la maîtrise et la répartition

Par Mikel Hiribarren, paysan au Pays basque

**P**etit marché de légumes comme tous les mercredis après midi sur la ferme d'élevage qui a fait de la place pour un atelier maraîchage. Tout est paré. Les produits du jardin sont propres et bien présentés. Sobre message au-dessus des dernières tomates de la saison : « pas plus de 750 gr par panier ». Les clients vont bientôt arriver.

Elles ont du succès les dernières tomates, et il suffirait des tout premiers clients pour vider les trois cageots qui les contiennent. N'est-ce pas le charme du marché paysan que de pouvoir offrir de la diversité à toutes, en imposant de répartir ce qui est devenu rare ?

C'est sans doute ce « répartir » qui est l'un des marqueurs forts de l'ADN de la Confédération paysanne. Il ne s'agit pas de donner

gratuitement, il ne s'agit pas de se sacrifier ou de vivre dans la frustration. C'est juste que les un-es n'ont pas besoin de tout avoir et que les autres ont aussi droit à leur place au soleil.

Répartir est un acte politique qui a davantage à voir avec le droit qu'avec le cœur ou la générosité.

Et qui parle de répartition dans les politiques publiques parle de maîtrise et de régulation. Tout à fait le contraire de ce que nous connaissons depuis des décennies en agriculture : la loi du plus fort, l'accaparement, la concentration, qui sont en train de vider nos campagnes pour longtemps ou toujours.

Ici, pour que cette terre revienne à cette jeune femme qui arrive d'ailleurs et qui veut s'installer en paysanne-boulangère, il faut une décision publique ferme et définitive qui

déplaira au voisin qui lorgnait sur les parcelles. Là, pour que cet éleveur qui produit des tommes de vache puisse obtenir une place sur le marché du chef-lieu de canton, il faudra certainement que le syndicat s'en mêle et tape du poing sur la table...

Et ce betteravier qui racontait ce qui leur arrivait depuis la fin des quotas sucriers : le prix de la betterave divisé par deux, et supprimés les compléments de prix qu'ils avaient jusqu'en 2017. Où est-elle « la profession » qui vantait la liberté de produire ?

Si vous n'aviez pas apprécié la fin des quotas et l'effondrement des prix du lait ou du sucre, si vous estimez injuste que les uns se gavent de terres ou de soutiens publics, retenez que la Conf' ne lâchera pas sur les valeurs de maîtrise et de répartition. ■

## Droits sociaux Mettre l'humain au centre

Par Cécile Muret, paysanne dans le Jura, secrétaire nationale

**S**eule la Confédération paysanne porte un projet d'agriculture qui met l'humain au centre. L'agriculture paysanne ambitionne que les paysan-nes travaillent sur des fermes viables économiquement, vivables en terme de charge de travail, enviables pour que d'autres aient l'envie de tenter l'aventure, tout en préservant notre environnement. Aussi, nous revendiquons des prix rémunérateurs tout en permettant que chacune puisse accéder au métier. C'est l'idée de la répartition des moyens de production : la terre, via un contrôle des usages renforcé, et des droits à produire mis en place dans le cadre d'une maîtrise de la production.

Vivable veut aussi dire un espace rural vivant qui accueille, où il fait bon vivre, et où les habitant-es, autant que faire se peut, y travaillent. Nous revendiquons 1 000 000

de paysan-nes en France, nombre nécessaire d'actifs et d'actives pour permettre la généralisation de l'agriculture paysanne. À chaque ferme, il y a des emplois induits, ce qui rend attrayant d'autant plus la ruralité. C'est un cercle dynamisant : vitalité rurale, services publics, commerces de proximité...

En outre, au-delà d'un partage du travail, nous revendiquons une vraie solidarité avec ceux et celles qui nous ont précédés. Nous considérons que contribuer au revenu différé des ancien-nes n'est pas une charge, bien au contraire. Et quand le gouvernement détricote les cotisations sociales, c'est finalement supprimer nos propres droits sociaux. Or, certaines mesures poussent au vice de l'évasion sociale : nous pensons que l'amortissement dégressif (antiéconomique) et l'exonération sur les plus-values doivent

être supprimés. Ou bien, nous devons entamer une réflexion sur la différenciation des assiettes sociale et fiscale.

Quand nous revendiquons un prix rémunérateur, nous le pensons aussi comme une part qui doit contribuer à la solidarité nécessaire entre les travailleurs (maladie, accident...) et entre les générations (retraites...) et ne doit pas servir seulement à capitaliser. Autrement dit, l'humain au centre, c'est tout faire pour rééquilibrer la fâcheuse tendance à toujours investir les gains qui rendent les outils intransmissibles plutôt qu'être attentif au développement de l'emploi, de la rémunération et de la contribution à la mutualité sociale agricole, outil collectif solidaire entre actifs et entre les générations. Quelle belle œuvre à conserver et à renforcer ! ■

## Biodiversité En première ligne contre les OGM

Par Christine Riba, paysanne dans la Drôme, secrétaire nationale

**L**e combat débute à la fin des années quatre-vingt-dix quand les premiers OGM sont autorisés à être cultivés, dont le maïs Mon810 de Monsanto. Conscient-es de ce que représenterait la dissémination de ces organismes sur le ter-

ritoire (menace sur la biodiversité, brevets sur le vivant, forte consommation de pesticides, perte d'autonomie pour les paysan-nes, risques pour la santé, perte de souveraineté alimentaire), des militant-es dont beaucoup de paysannes et paysans confé-

dérés fauchent en 1997 leur premier champ de colza génétiquement modifié, en Isère.

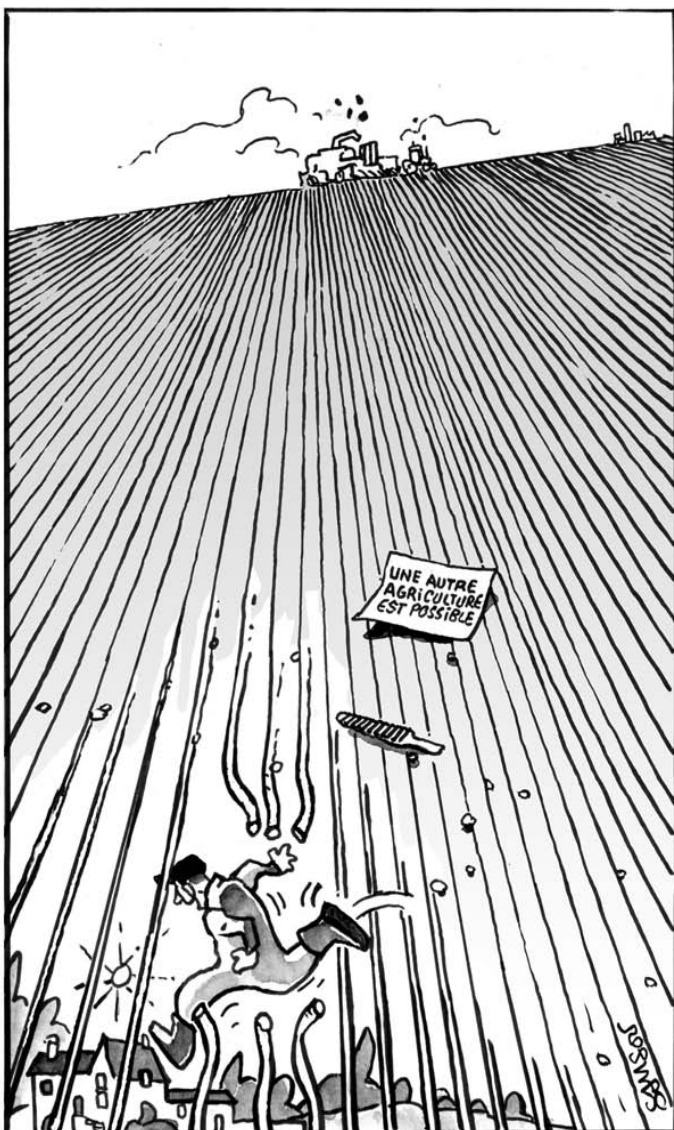
La médiatisation et la répression de ces actions permettent à toutes et tous de connaître les enjeux de cette lutte et de la soutenir fortement. En 2014, la France inter- .../...

.../... dit par la loi la culture du Mon810 après avoir décrété un moratoire en 2008. En juillet 2018, nouvelle victoire: suite au recours de la Conf' et de cinq autres organisations, la Cour de justice européenne émet un arrêté considérant que les organismes issus des nouvelles techniques de

mutagénèse doivent être considérés comme des OGM soumis aux obligations de la directive européenne. Les VrTH (variétés rendues tolérantes aux herbicides), entre autres, deviennent illégales!

Bayer, les autres firmes agro-industrielles et leurs soutiens ne vont sans doute pas s'ar-

rêter là mais la Conf' sera toujours aux côtés des paysan·nes pour défendre leur santé et celle de leurs champs, leur autonomie et la biodiversité. La Conf' grâce à qui les filières de qualité sans OGM, avec valeur ajoutée, ont pu se développer et vont continuer à prospérer! ■



## Biosécurité Faire reconnaître le modèle fermier

Par Sylvie Colas, paysanne dans le Gers

Il aurait suffi d'un rien et l'élevage paysan disparaissait du paysage français! Lors du premier épisode du retour de la grippe aviaire en France, fin 2015, le tout sanitaire imposait d'enfermer les volailles élevées en plein air, de détruire les basses-cours (les maires devaient répertorier les particuliers détenteurs d'oiseaux et de volailles), certains proposaient même de détruire la faune sauvage (tourterelles, migrateurs...).

Dans les commissions préfectorales des bassins de production de volailles se sont affrontés les partisans du tout sanitaire, souvent industriels, et les tenants de l'élevage paysan sous label. La Confédération paysanne a organisé des rassemblements importants, à Auch, Toulouse, Mont-de-Marsan, pour défendre le modèle de production fermière.

La rencontre de représentant·es confédéré·es avec la Direction

générale de l'alimentation (DGAL), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) et la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du ministère de l'Agriculture a permis d'expliquer l'importance de ces productions pour nos fermes et pour l'économie de nos territoires. Nos produits, c'est toute l'image du marché de la volaille.

Nous avons fini par obtenir la reconnaissance du modèle fermier. La réalisation d'un guide de biosécurité<sup>(1)</sup> a montré que la Confédération paysanne propose toujours des solutions. La cohérence et le travail opiniâtre ont eu raison de nos détracteurs. Oui, le syndicalisme fédère des énergies, oui, la Conf' défend les élevages paysans et j'en suis fière! ■

(1) À télécharger sur: [confederationpaysanne.fr/sites/1/mots\\_cles/documents/GUIDE\\_BPA\\_FINAL\\_BD.pdf](http://confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/GUIDE_BPA_FINAL_BD.pdf)

## Foncier Préserver et partager les terres agricoles

Par Morgan Ody, paysanne dans le Morbihan, et Frédéric Lascaud, paysan en Haute-Vienne

La Confédération paysanne défend la régulation foncière, c'est-à-dire le fait que les terres agricoles n'aillent pas au plus offrant mais soient partagées en fonction de l'intérêt général: pour des installations nombreuses, pour des fermes à taille humaine, pour des pratiques agricoles créatrices d'emplois et respectueuses de l'environnement.

Nous nous battons pour que les outils de régulation, le statut du fermage, le contrôle des structures, le droit de pré-

emption des Safer, soient préservés, améliorés et renforcés. Par exemple, nous nous sommes mobilisés avec succès en 2017 et 2018 pour éviter la suppression du contrôle des structures voulue par le gouvernement.

Nos institutions foncières ont été affaiblies ces dernières années par le phénomène sociétal. Les ventes de parts sociales concernant du foncier agricole ne sont soumises ni au contrôle des structures, ni au droit de préemption des Safer. Nous deman-

donc donc une nouvelle loi foncière pour que tous les changements d'affectation du foncier puissent être soumis aux mêmes règles.

Il est aussi nécessaire de faire évoluer la fiscalité pour qu'il soit plus onéreux de construire sur des terres agricoles que de rénover du bâti ancien. Car l'autre priorité de la Confédération paysanne concerne la préservation des terres agricoles contre l'artificialisation. Notre objectif est clair: 0 % de terres agricoles détruites! ■



## Des idées fortes

# La place des paysannes, une vraie différence avec les autres syndicats

Par Véronique Léon, paysanne en Ardèche

La Confédération paysanne défend des valeurs pour tous les paysans et toutes les paysannes. D'autres syndicats l'affichent peut-être moins que nous et tendent à bouder les femmes quand il s'agit de leur proposer des postes à responsabilité.

On pourrait alors se laisser aller à penser que l'on est meilleur? Que c'est « l'esprit Conf' »? En fait, c'est juste qu'on récolte aujourd'hui les fruits d'un travail commencé il y a bien longtemps.

Dès la création de la Confédération paysanne, en 1987, la commission « femmes » et la commission sociale se sont mobilisées pour améliorer le statut des femmes. Car un vrai statut, c'est le début de la reconnaissance. Quand on peut se présenter en disant « je suis associée en Gaec avec mon mari », on peut plus facilement se sentir en capacité d'accéder à des responsabilités professionnelles, syndicales ou politiques.

En 2002, la commission « femmes » de la Conf' a obtenu la parité pour les postes

de responsables à l'échelle régionale et nationale, proportionnellement au nombre de femmes paysannes aujourd'hui en France. Cela implique que sur trois élu-es, il doit obligatoirement y avoir une femme au minimum, sinon le poste reste vacant. Cette décision a fait grincer des dents, y compris chez certaines militantes. La parité n'était qu'un outil, pas un but, et elle a permis l'élection de certaines femmes qui ne se seraient jamais présentées sans cette mesure. Quelques-unes – rares – ont démissionné un peu plus tard, tandis que d'autres ont persévéré et se sont retrouvées secrétaires nationales.

Nous sommes allées plus loin car l'élection n'est qu'un début. Ensuite, il faut « faire sa place ».

Ainsi nous avons obtenu du comité national que toutes les communications du syndicat soient aussi féminisées, que nous soyons représentées équitablement lors des interventions externes, tables rondes ou tri-



bunes, que les images des documents syndicaux représentent aussi des femmes. Il semble qu'aujourd'hui le « paysan » peut être une paysanne.

Petit à petit les choses avancent, mais attention à ne pas considérer les acquis comme définitifs! La commission femmes continue son travail et gagne en dynamisme avec l'arrivée de jeunes paysannes motivées. ■

# Voter pour la Conf', c'est voter pour le plus grand réseau de paysans et paysannes au monde!

Par Geneviève Savigny, paysanne dans les Alpes-de-Haute-Provence

Avec 182 organisations dans 81 pays qui représentent plus de 200 millions de paysans et de paysannes sur les 5 continents, la Via campesina est la plus grande organisation paysanne du monde. La Confédération paysanne en est membre depuis le début, ayant participé à sa création en 1993 à Mons (Belgique)<sup>(1)</sup>. C'est un mouvement autonome, pluraliste et multiculturel, sans affiliation politique, économique ou autre.

Face à la montée de la mondialisation libérale de l'économie et aux accords de Marrakech qui ont créé l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1994, la Via campesina s'est développée de façon impressionnante en quelques années, devenant à travers ses luttes une organisation reconnue par les institutions internatio-



nales, telles que la FAO. Elle a su imposer une autre vision du développement agricole que celle de l'industrialisation, en proposant le concept de la souveraineté alimentaire.

En Europe, le mouvement se rassemble dans la Coordination européenne Via campesina (ECVC), reconnue et écoutée par les institutions de l'UE.

Partager la même vision à travers l'Europe et le monde entier est une grande force au service de toutes les paysannes et de tous les paysans. La preuve la plus récente: la Via campesina a initié et porté la « Déclaration des droits des paysans et autres personnes travaillant en zone rurale », adoptée le 19 novembre par l'Assemblée générale des Nations unies, à New York. La Déclaration est désormais une référence internationale; les

États devront l'appliquer car plusieurs articles du texte concernent leurs obligations. Parmi les éléments clés: le droit à la terre et aux ressources naturelles, le droit à un revenu décent et aux moyens de production, le droit aux semences, le droit à la protection sociale et, bien sûr, la souveraineté alimentaire. ■

(1) En tant que membre, à l'époque, de la Coordination paysanne européenne (CPE).

Abstention

# Ne pas voter, c'est donner du poids à ceux qui torpillent l'agriculture paysanne

Par Michèle Roux, paysanne en Dordogne, et Mikel Hirribaren, paysan au Pays basque

**P**our continuer à être paysanne et paysan demain, il ne faut pas oublier que celles et ceux qui orientent notre agriculture depuis des décennies, ceux de la Fnsea/JA, n'ont pas d'autre projet que d'accompagner la machine libérale vers sa destination finale de ferme-entreprise ou de ferme-usine.

Pour continuer à être paysan et paysanne demain, il ne faut pas oublier que, derrière le « foutez-nous la paix » de la Coordination Rurale, il n'y a rien d'autre qu'une éco-

nomie de féroce compétition, avec tous les avantages aux plus performants, et un chacun pour soi triomphant.

Notre message à la Confédération paysanne est certainement plus exigeant. Nous voulons conserver et renforcer tous les outils qui permettent de répartir. Rester nombreux sur nos campagnes. Avoir du revenu et des voisins-es. Décider sur nos fermes. Fournir une alimentation de qualité à nos concitoyennes et concitoyens.

Et notre bulletin de vote dans tout ça ? Certes, ce n'est qu'un bout de papier à envoyer ou un clic sur son ordinateur. Certes, individuellement il ne pèse pas lourd mais il sert à nous compter : combien d'entre nous préfèrent l'agriculture paysanne à ce modèle industriel destructeur ? Si nous voulons être entendu-es, si nous voulons que le projet de la Confédération paysanne pèse dans la balance, il faut voter et il faut être nombreux, aller voir ses voisines, ses voisins et les convaincre ! ■

## Élections et financement des syndicats

Par Jean-François Périgné, mytiliculteur en Charente-Maritime, trésorier de la Confédération paysanne

**L**e résultat des élections aux chambres d'agriculture a un impact souvent méconnu pour les syndicats agricoles : il fixe la répartition des financements publics pour chacun d'entre eux et pour les six années suivantes, garantie par l'État du respect de l'expression démocratique de toutes les tendances.

Cette répartition est entérinée par un arrêté ministériel. Elle se base sur le résultat, mais aussi sur l'équilibre entre le nombre de voix et de

sièges obtenus par chacune des organisations syndicales.

Si le mode de répartition de 2013 est reconduit<sup>(1)</sup>, chaque voix pour la Confédération paysanne représente 50 euros par an pendant six ans. Une progression de 1 % de notre score national représente 100 000 euros de plus par an sur six ans. C'est dire si la lutte contre le danger de l'abstention est une des priorités de ce scrutin ! ■

(1) Nous avons connu une répartition 50 % voix et 50 % sièges, puis 75 % voix et 25 % sièges en 2013. Cette répartition dépend uniquement de la volonté du ministre de l'Agriculture.

### Peau neuve

Pour faire connaître ou mieux connaître la Confédération paysanne, son histoire, ses positions, ses analyses et propositions sur toutes les productions agricoles, le site du syndicat a repensé sa présentation. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, cette nouvelle présentation est en ligne sur : [confederationpaysanne.fr](http://confederationpaysanne.fr). À cette adresse, on peut notamment trouver, lire et télécharger les récentes productions : le guide des droits et devoirs en situation de contrôle, celui sur la biosécurité des petits élevages de volailles, celui pour prévenir et faire face à la tuberculose bovine... ou le numéro de décembre de Campagnes solidaires, avec ses 24 portraits de têtes de liste aux élections professionnelles de janvier, à lire ainsi gratuitement !



### Dix vidéos pour déconstruire les idées reçues

« De toute façon, vous, à la Confédération paysanne, vous êtes contre tout ! » C'est pour répondre à cette formule toute faite que la présidente de la Fnsea aime à relayer pour éviter le débat, que la Conf' a eu l'idée de produire dix courtes vidéos de moins de deux minutes. À destination notamment des réseaux sociaux, elles visent à déconstruire un certain nombre d'idées reçues et à réaffirmer certains engagements clefs de la Confédération paysanne depuis sa création. Lancée le 20 novembre, la série sera intégralement publiée fin janvier. [youtube.com/channel/UCBwQdHRCUHRuZkZYvYga4Og](https://www.youtube.com/channel/UCBwQdHRCUHRuZkZYvYga4Og) (ou taper « Confédération paysanne » dans le moteur de recherche du site Youtube)

Un projet en actes

## Pays-de-la-Loire La Ciap, une innovation pour multiplier les installations

Par Patrick Baron, membre de la Ciap des Pays-de-la-Loire.

**C**réée par des paysans et des organisations membres ou proches de la Confédération paysanne, la Ciap, – Coopérative d'installation en agriculture paysanne – aide les candidat-es au métier de paysan à s'installer grâce à un accompagnement personnalisé et local spécifique. C'est un outil entre la faisabilité du projet et l'installation, entre l'insertion professionnelle et l'insertion sociale, entre un cédant et un repreneur.

La Ciap est un modèle économique construit sur l'exemple des coopératives d'activité et d'emploi de l'économie sociale et solidaire. Il nous a fallu quelques années pour adapter ce modèle à l'agriculture et répondre à la situa-

tion des personnes que nous accompagnons. La Ciap accompagne en donnant les clés des milieux rural, agricole et économique aux candidat-es à l'installation non issus.es du milieu agricole pour qu'ils et elles puissent penser et faire vivre leur projet en mesurant ses atouts, ses limites et leurs conséquences.

Le modèle s'est créé en 2012 en Loire-Atlantique puis s'est étendu sur l'ensemble de la région des Pays-de-la-Loire: il essaime désormais au-delà de la région. Il n'est pas fait pour s'opposer au travail et aux prérogatives des chambres d'agriculture mais des collaborations avec les prochaines chambres gérées par la Confédération paysanne pourraient favoriser l'émergence de Ciap en réponse aux besoins

et à l'envie de paysan-nes exprimés par la société. La Ciap n'est rien sans tous les partenaires conscients de l'importance du renouvellement des actifs et des actives agricoles. Chaque structure, chaque citoyen-ne à une place à prendre dans la réussite des différents projets mais tout cela n'est possible que si, sur le territoire choisi, il y a des paysans actifs volontaires pour accueillir ces candidat-es et les accompagner dans leurs parcours. ■

[ciap-pdl.fr](http://ciap-pdl.fr)

Depuis 2014, dans chaque département des Pays-de-la-Loire existent désormais des coopératives d'installation en agriculture paysanne. Le modèle essaime depuis, notamment en Bretagne, en Normandie et en Centre-Val-de-Loire.

## Auvergne-Rhône-Alpes Se réapproprier ses droits

**C**réés en 2008 par des militantes et des militants de la Confédération paysanne en Rhône-Alpes, mais ayant depuis essaïmé au-delà, les Comités d'action juridique (CAJ) sont au service des paysan-nes et autres acteurs ruraux pour leur permettre de comprendre le droit plutôt que de le craindre, de s'en servir plutôt que de le subir. Il s'agit d'utiliser la loi lorsqu'elle est juste, la critiquer lorsqu'elle

est injuste, en créant du droit lorsqu'il manque.

Comme le précise le site des comités: « *Pas besoin de prendre sa carte au syndicat: les bénévoles (le plus souvent paysannes ou paysans) et les juristes des CAJ sont là pour vous aider. Ils vous conseilleront et agiront solidairement avec vous pour obtenir la solution la plus légitime: obtenir un accord amiable grâce à des démarches de dialogue, de médiation,*

*vous assister dans une procédure judiciaire lorsque celle-ci s'avère nécessaire, vous orienter vers d'autres organisations si elles correspondent mieux à votre problème.* »

C'est une démarche qui informe, forme, associe, soutient, accompagne, inclut, progresse... Loin du clientélisme, elle repense le rapport au droit et à l'aide juridique, ouvre d'autres façons de faire pour défendre les paysan-nes. ■

[comite-action-juridique.fr](http://comite-action-juridique.fr)

## Hautes-Alpes Point accueil installation: illustration d'un combat pour le pluralisme

Voici comment la Confédération paysanne des Hautes-Alpes a cogéré un PAI ouvert à toutes les structures.

Par Charles-Henri Tavernier, ancien président de ce Point accueil installation.

**F**in 2014 la préfecture de région de Provence-Alpes-Côte-d'Azur décidait de labelliser une candidature collective pour la gestion du Point Accueil Installation (PAI) des Hautes-Alpes. Portée par la Confédération paysanne, l'Adear et Agribio, cette structure a reçu durant les trois années de sa labellisation près de 650 porteurs de projet<sup>(1)</sup>.

Gérée de façon collective, avec une salariée dédiée, en totale indépendance des organisations agricoles classiques, l'association a mis en place des partenariats avec les différents acteurs de l'installation dans le département.

L'ouverture, l'écoute et la discussion ont été notre principale préoccupation pour permettre d'orienter au mieux toutes et tous les porteurs de projet dans leurs orientations, leurs choix et, au final, leurs décisions.

L'installation en agriculture s'est fortement diversifiée, les deux tiers des candidatures sont hors cadre familial, le plus souvent sur de petites structures, avec transformation, vente directe et en grande partie en bio. Bien loin du type d'agriculture qu'on essaye de nous imposer.

Cette expérience a montré que nous étions à même de remplir une mission de service

public et ce malgré nos petits moyens et le manque de coopération, voire les entraves des structures d'accompagnement classiques.

Les enjeux de l'installation sont bien trop importants pour les laisser aux seuls tenants de l'agriculture institutionnelle. L'installation a besoin de structures dédiées à elle seule, avec les budgets qui vont avec.

Une raison de plus de faire entendre notre son de cloche aux prochaines élections. ■

(1) Depuis janvier 2018, la chambre d'agriculture a repris la gestion du PAI mais la Confédération paysanne des Hautes-Alpes a obtenu, via une clause, que le comité de pilotage soit davantage pluraliste.



# La chambre d'agriculture alternative du Pays basque a 14 ans

**EHLG<sup>(1)</sup> est une structure devenue référence au Pays basque « pour un autre type de développement ». Par Michel Berhocoirgoin, premier président de l'association.**

Le 15 janvier 2005, EHLG était créée « pour le développement d'une agriculture paysanne et durable en Pays basque ». Il y avait là l'idée qu'une chambre d'agriculture doit retrouver sa fonction de service public échappant aux intérêts agro-industriels. Il y avait aussi l'ambition de démontrer qu'en face de l'industrialisation sans fin, il doit y avoir une autre référence viable, vivable et durable dans le temps.



Lurrama, le salon de l'Agriculture paysanne et durable du Pays basque, rencontre chaque année le succès: sa 13<sup>e</sup> édition, du 16 au 18 novembre à Biarritz, a reçu plus de 20000 visiteuses et visiteurs – lurrama.org

L'organisation est ouverte à tous les paysan-nes et intègre les représentant-es des consommateurs, les défenseurs de l'environnement, les associations de développement local et les syndicats de salarié-es.

Quatre terrains de travail ont été identifiés pour progresser vers l'agriculture paysanne:

- Politiques agricoles, avec suivi du second pilier de la Pac et des orientations agricoles des collectivités, un service juridique, un observatoire de l'agriculture, l'accompagnement des dossiers Pac, les mises aux normes, les plans bâtiments, les calamités...
- Installation, avec la charte de l'agriculture paysanne pour les diagnostics d'exploitation, la réalisation des projets d'installation, l'accompagnement à la transmission...
- Valeur ajoutée, avec la recherche de systèmes plus

économiques (énergie, eau, agronomie...), avec la création de filières locales (blé-farine, viande bovine, huile alimentaire, bière...), l'accompagnement de projets collectifs (vente, saloirs, signes de qualité...) ou l'agroforesterie.

- Territoire et développement local, avec les diagnostics montagne, Natura 2000, la protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, l'accompagnement des communes sur les problématiques foncières, les relations transfrontalières, l'organisation du salon de l'agriculture paysanne et durable du Pays basque (Lurrama)...

EHLG n'a pas de services « producteurs fermiers » ni « bio » car des associations couvrant ces thématiques existaient déjà: un partenariat a été privilégié.

Avec ses 19 salarié-es et tous les agréments nécessaires à l'exercice de ses fonctions, EHLG est devenue la référence « pour un autre type de développement ». ■

[ehlgbai.org/fr](http://ehlgbai.org/fr)

(1) EHLG: Euskal Herriko Laborantza Ganbara (« chambre d'agriculture du Pays Basque »).

## Ardèche Recréer une proximité forte avec les territoires

**Quel est le projet des membres de la Confédération paysanne de l'Ardèche s'ils sont élus à la tête de la chambre d'agriculture? Témoignage de François Jouffre<sup>(1)</sup>.**

À la fin des années 1990, la chambre d'agriculture de l'Ardèche fit le choix d'une organisation qui mettait l'accent sur une présence territoriale forte, avec des antennes de proximité vivantes.

Ce choix a permis à cette institution d'être reconnue par les organismes publics, entreprises privées, citoyen-nes, et surtout paysan-nes, et de figurer parmi les acteurs incontournables du monde rural.

J'ai été chargé de mission territoriale de 2009 à 2014 à l'antenne de Coucouron, sur la Montagne ardéchoise.

Je devais ouvrir grand les oreilles pour être à l'écoute des besoins et des problématiques des paysan-nes, mais aussi des entreprises agroalimentaires, des collectivités, des associations... L'objectif était de transformer tout cela en projets, avec des répercussions économiques et sociales positives pour le territoire. Une permanence hebdo-

madaire à l'antenne permettait en plus de faciliter la vie des paysan-nes sur plein d'aspects concrets (dossiers Pac, indemnisations prédation, demandes d'aides diverses).

Pas de mystère: pour comprendre et aider les acteurs d'un territoire, il faut s'y rendre sans cesse, connaître le quotidien des un-es et des autres, être le maillon permettant la concrétisation de projets.

Les élu-es de la chambre d'agriculture ont récemment fait le choix d'abandonner cette organisation en séparant d'un côté « les filières » et de l'autre côté « les territoires ». Et en spécialisant des interlocuteurs qui ne peuvent plus travailler en proximité du fait de redécoupages géographiques inadaptés. Cette volonté va de concert avec l'objectif de vendre des prestations clés en main aux paysan-nes d'une part, aux collectivités d'autre part, dans un contexte budgétaire tendu.

Le résultat est catastrophique pour un département comme l'Ardèche! Comment peut-on avoir la prétention d'être proche des paysan-nes et des collectivités sans une présence territoriale solide, et avoir l'ambition de vendre un catalogue de prestations déconnecté des réalités locales, et donc inadapté?

L'agriculture ardéchoise mérite une autre organisation, pour un meilleur service de la chambre d'agriculture. Le projet de la Confédération paysanne entend recréer une proximité forte dans les territoires en s'appuyant sur toutes et tous les paysan-nes, syndiqués ou non, et le monde rural.

C'est en accompagnant les initiatives locales que l'on construira un avenir pour toutes les paysannes et tous les paysans! ■

(1) François Jouffre est paysan, avec sa compagne, sur la Montagne ardéchoise. Ils élèvent des vaches laitières. Le lait est livré pour moitié à la laiterie locale ardéchoise Carrier et pour moitié transformé à la ferme.

# Voter et faire voter pour la Confédération paysanne !

Nous y voilà donc...

Les élections, élément de base de la démocratie...

Voter pour choisir : choisir un projet, appuyer, accompagner des dynamiques déjà existantes, en faire naître ici et là... Bref, permettre à l'agriculture de changer d'ère !

Dans le temps que nous sommes en train de vivre, les solutions semblent nombreuses... le désarroi et les errances aussi. Il suffit de regarder autour de nous pour voir combien de paysannes, de paysans, sont en galère, ont perdu le sens de leur vie. Ils avancent parfois comme des automates, à reproduire chaque jour les gestes du quotidien de l'éleveur, du céréalier, du maraîcher, sans passion, sans envie, sans revenu...

Voter ce mois-ci pour les listes présentées ou soutenues par la Confédération paysanne, c'est ouvrir les champs du possible, ouvrir des chemins dans lesquels, toutes et tous, nous aurons la possibilité de vivre de notre travail et d'en être fiers et heureux !

C'est aussi permettre politiquement l'émergence d'une agriculture plurielle, humaine et non conventionnelle : seule la Confédération paysanne défend la possibilité de voir naître et vivre ces nouveaux types d'agriculture.

Parce que ne nous leurrans pas : en face, la machine à casser du paysan est plus que jamais lancée. L'agro-industrie, la grande distribution, les banques, les coops devenues incontrôlables, le syndicalisme dominant font tout pour mettre en place une agriculture sans paysan ni paysanne.

Tout est prétexte à faire grossir, à agrandir, à produire plus, comme si nous n'étions que des êtres corvéables à merci à qui on doit toujours plus demander, d'investir, de se surendetter... Et tant pis si les plus faibles craquent, partent en dépression... ou pire.

Alors, fin janvier, la Confédération paysanne doit progresser.

Nous portons un changement de cap : une agriculture où le paysan, la paysanne, doit être remis au centre de sa vie, de la vie, de son territoire, au centre des préoccupations des politiques publiques.

Voter pour la Confédération paysanne, c'est lui donner la possibilité de peser plus fort dans les négociations sur les politiques publiques, et notamment de la Pac.

Quand la Coordination rurale ou la Fnsea demandaient l'arrêt de la surprime aux 52 premiers hectares et qu'ils étaient écoutés, c'est aussi parce que notre poids électoral ne nous permettait pas jusqu'à aujourd'hui de peser plus.

Nous sommes un syndicat d'adhésion qui, de par sa base militante, n'a pas vocation à être élitiste mais à être au plus près des gens, sur le terrain, à prendre en compte leurs difficultés. Après avoir été longuement, durant l'automne et ce début d'hiver, à la rencontre des paysannes et des paysans dans les départements, dans les cours de fermes, dans les écuries froides ou plus chaudes, après avoir longuement écouté et échangé, nous sommes encore plus convaincus que les paysannes et les paysans ont besoin d'une Confédération paysanne forte !

Il est temps de réconcilier nos pratiques agricoles avec les attentes d'une société qui, plus que jamais, est prête à nous suivre. C'est ainsi que nous donnerons un avenir aux jeunes et aux moins jeunes qui font de ce métier le centre de leur vie.

Il ne suffit pas depuis son bureau parisien de crier « stop à l'agribashing ! » (quel mot affreux !) comme le font certains pour noyer le poisson et leurs responsabilités : c'est aujourd'hui le moment de changer de cap pour enfin offrir à toutes et tous l'agriculture nourricière que tout le monde appelle de ses vœux et dont la production fera vivre, et vivre bien, celles et ceux qui la produisent et la produiront !

Restons motivés, déterminés, convaincus et convaincants : les dynamiques sont là et elles finiront par payer ! ■

**Laurent Pinatel,**  
paysan dans la Loire,  
porte-parole national de  
la Confédération  
paysanne

